

Bassin Rhône-Méditerranée

Révision du PLAGEPOMI 2016-2021

La continuité écologique des zones humides littorales
Séminaire du 24-25 mars 2016 - Montpellier

Articulation SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM

Exemple sur la prise en compte des enjeux
de préservation des poissons migrateurs

Articulation SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM Rhône-Méditerranée

Objectif ⇒ préserver et restaurer les populations des 3 espèces migrateurs sur le bassin :

- ▶ Alose : reconquête progressive...à poursuivre et conforter
- ▶ Anguille : en danger critique d'extinction
- ▶ Lamproie marine : en voie de disparition



Choix de présenter l'articulation des 3 documents à travers leurs complémentarités sur les objectifs PoMi :

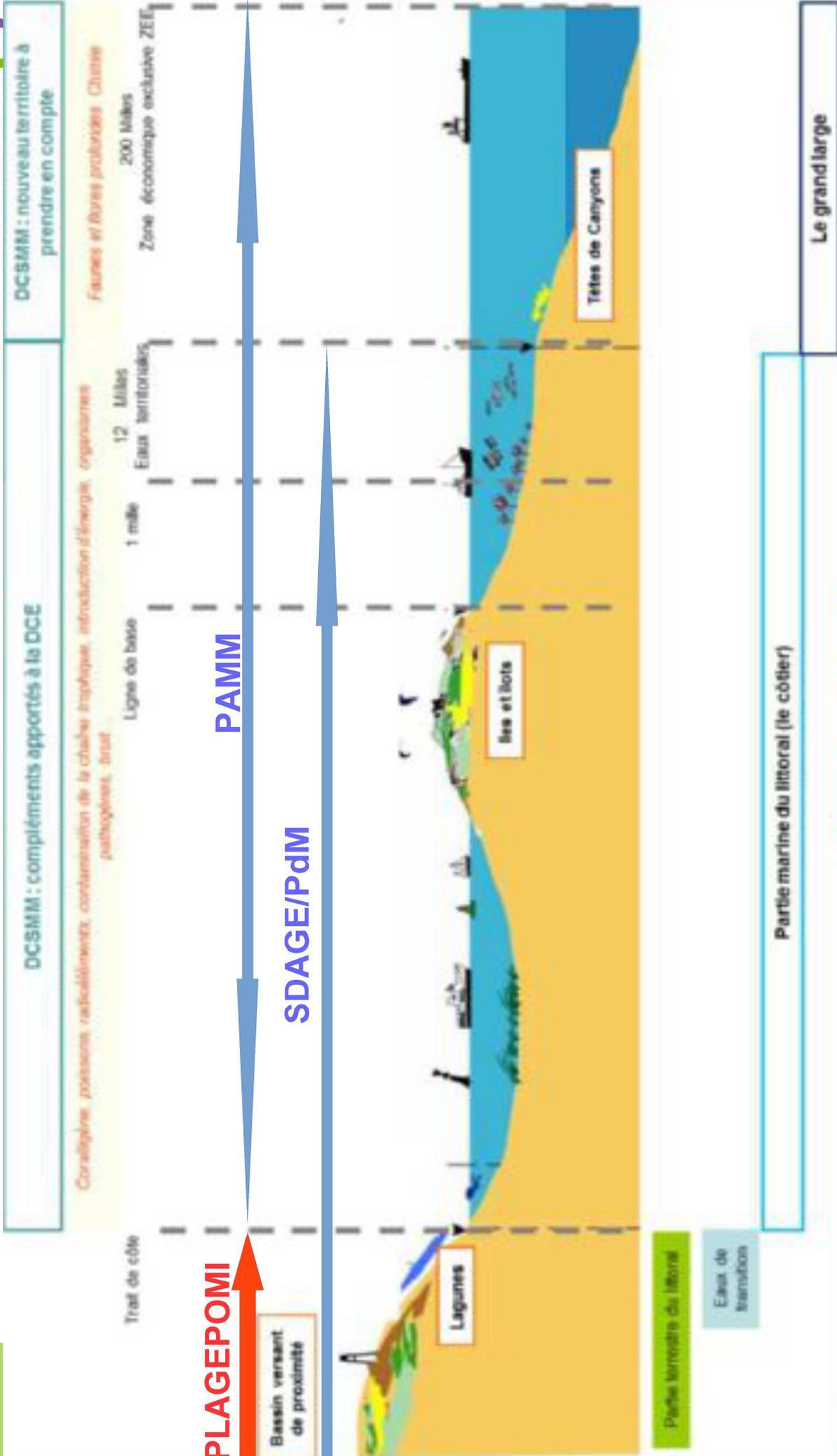
- ▶ En terme de portée juridique
- ▶ En terme de zone géographique concernée

La portée du PLAGEPOMI 2016-2021

- **Document de planification définissant les enjeux, objectifs et recommandations liés aux PoMi**
- **Document à portée juridique limitée à l'exception des mesures de réglementation de la pêche**
- **Mais sa mise en œuvre s'appuie :**
 - **sur le SDAGE qui donne une portée juridique forte aux actions de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau et lagunes)**
 - **sur le PAMM pour les actions en milieu marin**
- **Document ciblé sur la préservation des espèces en phase continentale (y compris les eaux de transition)**

La portée du PLAGEPOMI 2016-2021

- Document de référence sur lequel s'appuiera la programmation annuelle des actions :
 - ouverte aux différents acteurs de l'eau et de la biodiversité
 - compatible avec les règles de financement en vigueur (UE, Agence de l'eau, Régions, Collectivités...)
- Le PLAGEPoMi n'est pas un document de programmation en lui-même mais la facilite :
 - émergence d'actions précises qui seront identifiées et suivies dans le cadre du COGEPOMI



PLAGEPOMI

PAMM

Bassin versant de proximité

SDAGE/PdM

Lagunes

Îles et îlots

Têtes de Canyons

Partie littorale du littoral

Eaux de transition

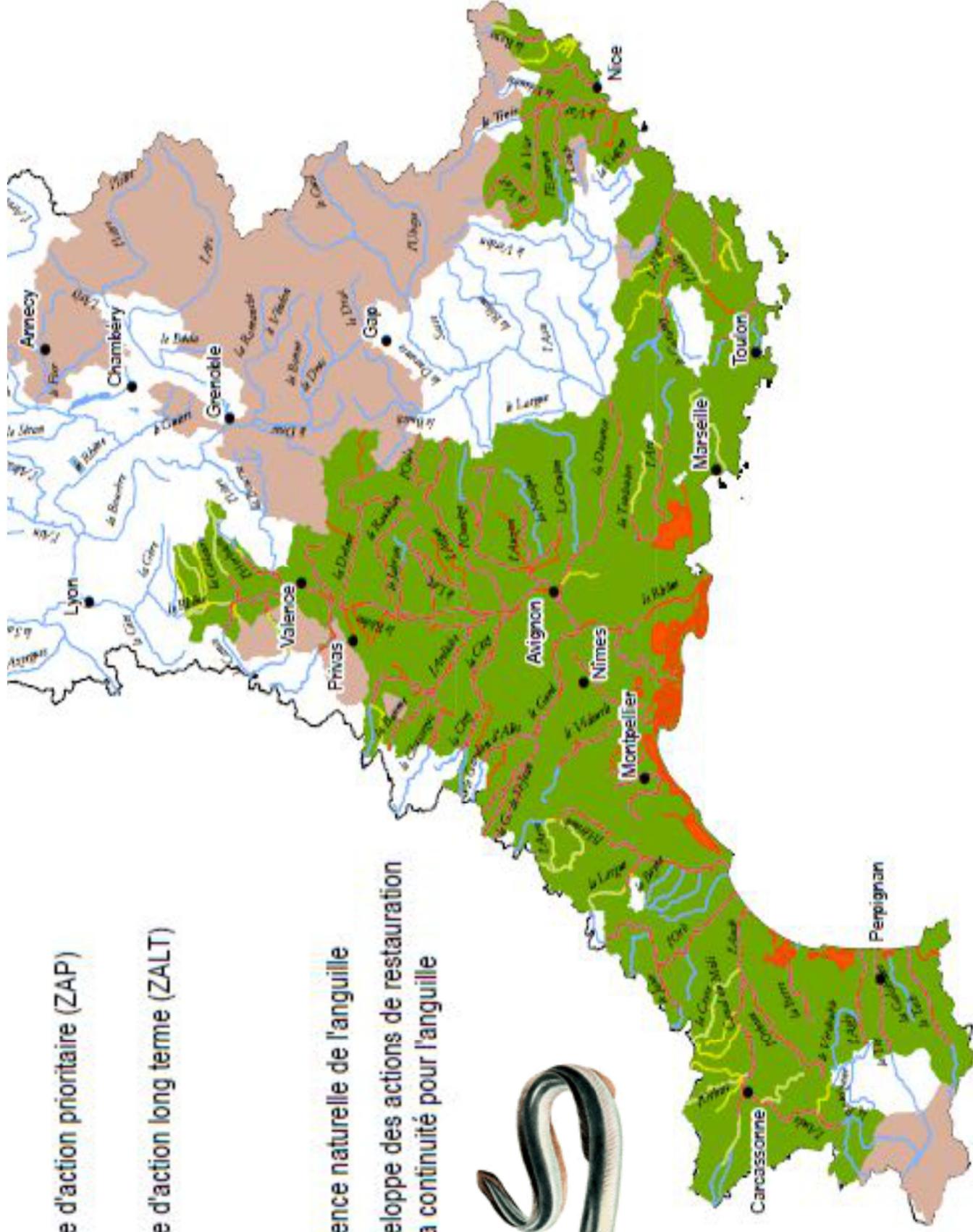
Partie marine du littoral (le côtier)

Le grand large



ZAP/ZALT Anguille

-  Zone d'action prioritaire (ZAP)
-  Zone d'action long terme (ZALT)
-  Absence naturelle de l'anguille
-  Enveloppe des actions de restauration de la continuité pour l'anguille



Objectifs du projet de *PLAGEPOMI* 2016-2021

- **Poursuivre la restauration des axes de migration et des habitats (*Orientation 1*) :**
 - ⇒ zones d'actions prioritaires et zones d'action à long terme
 - ⇒ renforcer la prise en compte des POMI dans la gestion des lagunes méditerranéennes
 - ⇒ préserver les habitats marins à travers le PAMM

- **Pas de mesures spécifiques sur la pêche (*Orientation 2*) :**
 - ⇒ enjeu limité à la pêche anguille en lagunes encadrée au niveau national
 - ⇒ valoriser les données de pêche pour estimer l'échappement des anguilles des lagunes

Objectifs du projet de *PLAGEPOMI 2016-2021*

- **Optimiser le dispositif de suivi des populations à l'échelle du bassin (*Orientation 3*)**
 - ⇒ **amélioration en particulier du dispositif de suivi des populations de PoMi sur les lagunes**
- **Cibler les actions de connaissance sur les besoins opérationnels partagées pour améliorer la gestion sur le bassin (*Orientation 4*)**
 - ⇒ **en lien avec le PAMM**
- **Soutenir les actions de sensibilisation aux enjeux (*Orientation 5*)**
 - ⇒ **mobilisation des structures de gestion des cours d'eau et des lagunes**

Orientation 1 : Reconquérir les axes de migration et les habitats

Des éléments communs SDAGE et PLAGEPOMI

- ◆ Définitions des zones d'actions ZAP/ZALT
- ◆ Restauration des voies de migration sur les cours d'eau → dispos 6A-05 et 6A-06 du SDAGE et volet continuité du PdM)
- ◆ Prise en compte des PoMi dans les opérations de restauration morphologique et hydrologique notamment en ZAP → dispo 6A-06
- ◆ Incitation à des plans de gestion des lagunes intégrant l'enjeu PoMi dans les échanges mer/lagunes → dispo 6A16

Autres enjeux du SDAGE qui contribuent aux objectifs PoMi :

- ◆ hydromorphologie des cours d'eau (dispo. 6A-07 et 6A-08)
- ◆ actions sur l'hydrologie (OF7 du SDAGE)
- ◆ actions contribuant au bon état qualitatif des eaux (OF5 du SDAGE)

Préservation des habitats marins

Objectif environnemental A : Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers

- Poursuivre la création, l'extension et la mise en gestion des aires marines protégées
- Identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance (intérêt particulier pour la reproduction, la croissance jusqu'à maturité ou l'alimentation) et leur sensibilité aux activités anthropiques

Préservation des espèces marines

Objectif environnemental C : Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières

- Réglementer et contrôler la pêche maritime professionnelle (réglementation spécifique en vigueur sur la pêche de l'anguille)

Orientation 4 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats sur le bassin

- **Besoins de connaissance spécifiques au bassin pour agir en phase continentale**
- ◆ **Identification de critères partagés de priorisation des travaux scientifiques et techniques à soutenir pour 2016-2021**
- ◆ **Besoins de connaissance orientés sur les 4 questions-clés :**
 1. **Quelles sont les capacités d'accueil des différents milieux ?**
 2. **Quelles sont les voies de migration privilégiées ? Quels facteurs les déterminent ?**
 3. **Comment optimiser les outils d'évaluation de l'abondance des populations ?**
 4. **Quels facteurs de pressions anthropiques sur lesquels il est possible d'agir ?**
- **Besoins de connaissance en phase marine ⇨ PAMM**

Objectif transversal

Objectif environnemental J : Organiser les activités de recherche et développement en Méditerranée pour répondre aux objectifs de la DCSMM

Des priorités de recherche identifiées:

- caractérisation de la connectivité des milieux, notamment les zones de fonctionnalité continentales (lagunes, estuaires)
- compréhension de la taille et de la dynamique des populations marines, avec une priorité sur les tortues marines et les poissons migrateurs

Orientation 5 : sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis

- ◆ Sensibiliser aux enjeux de préservation de ces espèces et leurs milieu
- ◆ Grand public et acteurs avertis
- ◆ Types d'actions :
 - Valorisation des actions conduites et des connaissances acquises pour orienter les nouvelles actions
 - Nécessaire mobilisation des acteurs locaux des SAGE et des plans de gestion des lagunes :
 - connaissance du fonctionnement des lagunes
 - connaissance de leurs différents usages et fonctionnalités attendues
 - mesures de gestion (pêche, ouvrages...)
 - Suivi des PoMi





Merci de votre attention

